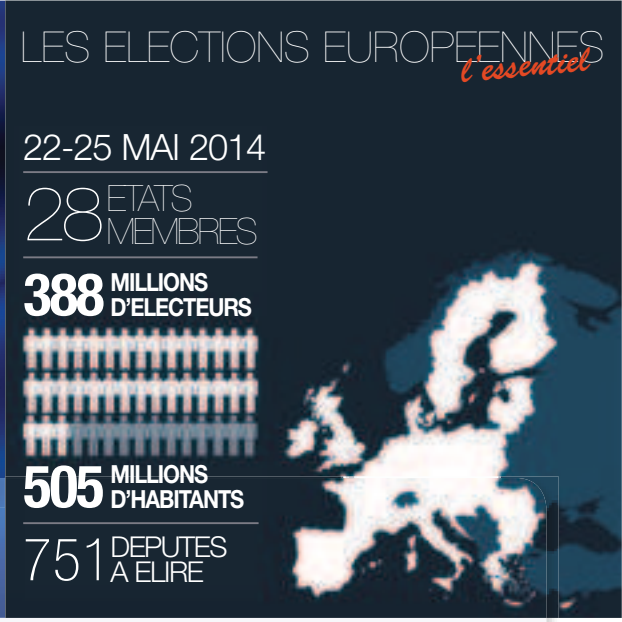

Elections européennes, mode d'emploi

Les élections européennes de 2014 qui auront lieu le dimanche 25 mai prochain offrent aux citoyens européens l'occasion de désigner les représentants qui agiront en leur nom, au Parlement européen.

Depuis 1979, ils sont élus au suffrage universel direct, pour 5 ans dans chacun des 28 pays membres de l'Union européenne (UE).
Le Parlement européen est composé de **751 députés**, la France compte 74 élus **répartis sur 8 circonscriptions** électorales (l'Ouest de la France - Bretagne, Pays de la Loire et Poitou Charentes - compte 9 élus).

Qui vote aux élections européennes ?

- Tout citoyen français âgé de 18 ans, domicilié dans la commune où il souhaite voter et inscrit sur les listes électorales
- Tout citoyen de l'Union européenne ayant le droit de voter dans son pays d'origine, domicilié dans la commune où il souhaite voter et inscrit sur les listes électorales complémentaires

Rôle du député européen

Elu pour 5 ans en tant que membre du Parlement européen, le député européen **exerce trois pouvoirs** :

Pouvoir législatif : le Parlement européen est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires

- en procédure législative ordinaire (ancienne co-décision) qui permet au Parlement et au Conseil de l'UE d'adopter de façon conjointe les lois européennes
- en procédure d'approbation
- en procédure de consultation avec, dans certains cas, un droit d'initiative

Pouvoir budgétaire : il établit avec le Conseil de l'Union européenne le budget annuel de l'UE

Pouvoir de contrôle : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission

Où siège le Parlement européen ?

- une fois par mois en session plénière à Strasbourg
- en mini-sessions de travail d'examen des projets de directives et de règlements 6 fois par an à Bruxelles
- en travail dans les groupes politiques, une semaine par mois à Bruxelles (il existe 7 groupes politiques dans l'actuel Parlement)

Le secrétariat général du Parlement européen est installé à Luxembourg.
Chaque député partage ainsi son temps de travail entre Strasbourg, Bruxelles et sa circonscription en France.

A savoir :
Le Parlement élit pour 5 ans un médiateur européen qui sert d'intermédiaire entre les citoyens et les autorités européennes :

- Il est habilité à recevoir des plaintes des citoyens, entreprises et institutions de l'UE et de toute personne physique ou morale résidant ou domicilié légalement ou ayant un siège social dans un état membre.
- Il a le pouvoir de mener une enquête au sujet de ces plaintes.

Pour en savoir plus

› **Le site du Parlement européen**
www.elections2014.eu/fr
www.myvote2014.eu/fr

› **Maison de l'Europe à Nantes**
www.maisoneurope-nantes.eu

Tenue des bureaux de vote

Pour les prochaines élections européennes du **dimanche 25 mai**, la municipalité fait appel au civisme et à la citoyenneté des Sautronnais. Elle **recherche des volontaires** de plus de 18 ans pour tenir les huit bureaux de vote de la commune durant quelques heures, aux côtés des présidents et des assesseurs de ces bureaux de vote.

Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact avec le service « élection » de la Mairie au 02 51 77 86 86.